

COMMUNE DE ROUSSIEUX**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Délibération N° DEL 2018_2_2**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

026-212602866-20180319-DEL2018_2_2-BF

Séance du 19 mars 2018

Accusé certifié exécutoire

Date de convocation : 12/03/2018

Réception par le préfet : 26/03/2018

L'an deux mille dix huit , le dix neuf mars à 18 heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur GIREN Didier.

Etaient présents : MM., GIREN Didier, MILLOT Lukas, BONNEVIE Sébastien, JOUVE Gilbert

Etaient excusés : Mmes VOLLE Christiane, FERRAND Anne-Lise, M. STERN André ayant donné pouvoir à M. BONNEVIE

Objet de la délibération : Approbation compte de gestion dressé par le Trésorier

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à ROUSSIEUX

Le 19 mars 2018

Le Maire, Didier GIREN